

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE AU COMPLEMENT DES TARIFS DE L'HÉBERGEMENT

Délibération n°CA-20250709-2.3 du mercredi 9 juillet 2025

- VU** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** l'arrêté rectoral du 28 avril 2025 relatif à la composition du conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 12 mars 2024
- VU** la délibération n° 20250311-2.2 relative à la révision des tarifs des loyers et charges des résidences universitaires

ENTENDU l'exposé des motifs présenté par Madame Frédérique FOREST, directrice adjointe du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mercredi 9 juillet 2025 est annexée à la présente délibération.

Article 1

Le conseil d'administration approuve les corrections apportées à certains tarifs erronés adoptés lors du Conseil d'administration du Crous de Paris du 11 mars 2025. Ces tarifs modifiés seront applicables au 1^{er} septembre 2025.

Article 2

Le conseil d'administration approuve les modalités d'application de la nouvelle tarification approuvée au Conseil d'administration du 11 mars 2025 pour les résidents occupant des logements doubles et bénéficiant d'une réadmission pour l'année universitaire 2025/2026 :

« A titre exceptionnel pour l'année 2025/2026, il est proposé de maintenir les tarifs 2024/2025 augmentés selon les règles appliquées d'évolution de la grille tarifaire, soit 3.26 % sur le loyer nu et 5.00 € sur les charges.

L'application de la nouvelle tarification approuvée par le conseil d'administration du 13 mars 2025 sera mise en œuvre lors du changement de locataire. »

Le détail des tarifs corrigés pour les logements concernés est annexé à la présente délibération.

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le mercredi 9 juillet 2025

La Rectrice de la région académique d'Île-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France,
Présidente du conseil d'administration du Crous de Paris,



Julie BENETTI

ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20250709-2.3

Composition de la séance

La composition du conseil d'administration du mercredi 9 juillet 2025 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	15
Nombre de procurations	07
Total des voix	22

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	00
Nombre de voix contre	00
Ne prennent pas part au vote	00
Nombre de voix pour	22